



**DELIBERATION**  
**du**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/04/2026  
Reçu en préfecture le 21/04/2026  
Publié le  
ID : 080-218006450-20260415-D\_2026\_04\_542-DE

**SEANCE DU 15 AVRIL 2026**

Date de la convocation  
07/04/2026

Membres en exercice  
29

Membres présents  
24

Membres représentés  
5

Membres absents/excusés  
0

Nombre de suffrages  
exprimés  
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS** : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUE, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

**ABSENTS REPRESENTES** :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,  
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,  
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,  
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,  
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

**A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET**

**D2026-04-543**

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS  
CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- d'autoriser Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.
- d'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.
- que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives au dossier.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

